



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Système de rotation des académies ultramarines dans le cadre de l'UNSS

Question écrite n° 8682

### Texte de la question

M. Philippe Naillet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'organisation des championnats de France du sport scolaire pour les académies des outre-mer. La direction nationale de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) a adopté il y a quelques années un règlement qui désavantage les académies ultramarines à l'occasion des championnats de France scolaires. Contrairement aux académies de la France hexagonale, celles des outre-mer sont soumises à un système de rotation qui intègre également des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Ce texte crée des inégalités entre les jeunes sportifs français selon leur académie d'origine, les champions académiques ultramarins ne pouvant ainsi pas toujours participer aux championnats inter-académiques puis aux championnats de France. À plusieurs reprises, plusieurs établissements, toutes disciplines confondues, se sont retrouvés mis à l'écart de ces championnats empêchant ainsi la découverte de talents et empêchant de possibles carrières. Il lui demande s'il envisage de mettre fin à ce système de rotation afin que la jeunesse des outre-mer puisse participer pleinement aux championnats nationaux de sport scolaire.

### Texte de la réponse

Durant l'année scolaire 2023-2024, la direction nationale de l'UNSS finalisera son prochain plan de développement national du sport scolaire (PNDSS), qui couvrira les années 2024-2028. Dans ce cadre, la situation des académies ultramarines sera examinée avec une grande attention, afin de permettre au plus grand nombre de jeunes licenciés de participer aux championnats organisés sur le territoire hexagonal. Cependant, l'UNSS n'a pas vocation à se substituer aux fédérations sportives dans l'accompagnement des jeunes vers l'accession au haut niveau. Sa mission principale ne porte pas sur la performance de haut niveau telle qu'elle est envisagée par les projets de performances fédéraux, même si elle contribue à l'expression de la réussite et des talents de chaque élève partout sur le territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Naillet](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8682

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 juin 2023](#), page 5028

**Réponse publiée au JO le :** [24 octobre 2023](#), page 9425